



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

PERPIGNAN, le

17 OCT. 2008

Bureau de la circulation et de la sécurité routières

Dossier suivi par : Patrick TCHENG

☎ 04 68 51 66 91

☎ 04 68 51 66 79

Mél : patrick.tcheng@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Référence : arrêté fixant dates examen taxi 2009.doc

ARRETE PREFECTORAL n° 1208/2008

Fixant le calendrier annuel des sessions d'examen du  
certificat de capacité professionnelle de conducteur de  
taxi (session 2009)

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de la route ;

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

VU le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi susvisée et notamment ses articles 3 et 4 ;

VU l'arrêté interministériel du 5 septembre 2000 relatif à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur du 27 décembre 1995 relative à la réforme de la réglementation de l'exploitation des taxis ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur du 13 octobre 2000 relative à l'examen du certificat de capacité professionnelle de chauffeur de taxi ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le nombre de session d'examen pour l'année 2009 est fixé à un.

**ARTICLE 2** : La date de début de la session (première partie nationale) est fixée au **lundi 9 février 2009**. Les dossiers de candidature devront être envoyés uniquement par voie postale avant le **vendredi 05 décembre 2008 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

La date de début de la deuxième partie (départementale) est fixée au **lundi 30 mars 2009**. Pour les candidats ne s'inscrivant qu'à la deuxième partie, les dossiers de candidature devront être envoyés uniquement par voie postale avant le **vendredi 6 mars 2009 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

**François-Claude PLAISANT**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau de la Circulation  
et de la Sécurité Routières

Dossier suivi par : Patricia CROS

☎ : 04.68.51.66.80

☎ : 04.68.51.66.79

Mail : [patricia.cros@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](mailto:patricia.cros@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

Référence : Arrêté Centre Psycho SABBADINI

ARRETE N° **4227**/2008

portant agrément d'un centre  
de sélection psychotechnique

LE PREFET DES PYRENES – ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de la Route, notamment les articles L 224-14 et L 234-13 ;

VU la demande de Melle Céline SABBADINI comme centre de sélection psychotechnique des conducteurs dont le permis a été annulé et qui sollicitent un nouveau permis ;

VU la composition du dossier présenté, notamment l'attestation délivrée le 13 mai 2005 par le ministère de l'Équipement.

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées – Orientales ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Cabinet Cécile SABBADINI, 13 rue de l'Ange à PERPIGNAN est agréé comme centre de sélection psychotechnique des conducteurs dont le permis de conduire a été annulé et qui sollicitent un nouveau permis

**Article 2** : M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées – Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le

**20 OCT. 2008**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

**François-Claude PLAISANT**

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

⇒ IN TERNET : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)  
Cont: [ct@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](mailto:ct@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

0020